

Cote du document: EB 2020/131(R)/R.24/Add.2
Point de l'ordre du jour: 7 g)
Date: 9 novembre 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Récapitulatif des modifications apportées à l'Exposé de la Politique de placement du FIDA

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ben Powell
Directeur et Trésorier
Division des services de trésorerie
téléphone: +39 06 5459 2250
courriel: b.powell@ifad.org

Jon Thorsteinsson
Trésorier adjoint
téléphone: +39 06 5459 2811
courriel: j.thorsteinsson@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente et unième session
Rome, 7-9 décembre 2020

Pour: **Approbation**

I. Introduction

1. Chaque année, la direction examine l'Exposé de la Politique de placement du FIDA (ExPP).

II. Modifications apportées à l'Exposé de la Politique de placement

2. Les principales modifications suivantes ont été apportées à l'ExPP:
 - i) L'ExPP a été relié à la Politique de liquidité et les différences entre les objectifs de ces deux documents ont été exposées plus clairement. Il a également été précisé que l'ExPP s'applique non seulement aux placements, mais aussi à tous les fonds détenus à des fins de liquidité.
 - ii) La formulation des paragraphes 34 et 35 sur le risque de crédit a été clarifiée, afin d'ajouter une nouvelle règle: il faut qu'au moins deux notes soient conformes à la note minimum exigée pour chaque classe d'actifs admissibles telle que précisée dans l'ExPP; autrement dit, la deuxième meilleure note est prise en considération.
 - iii) La formulation des paragraphes 37 et 38 relatifs aux notes minimums exigées pour les contreparties des opérations sur valeurs mobilières a été clarifiée.
 - iv) La section V, qui porte sur la répartition des actifs et la division du portefeuille de liquidités en plusieurs tranches, a été remaniée.
3. Ces modifications permettent de mieux intégrer l'ExPP dans la structure globale de la politique et de clarifier les différents objectifs. Les objectifs de la division en plusieurs tranches, le volume de chaque tranche ainsi que les instruments utilisés sont définis de manière plus détaillée. Les intitulés de chaque tranche ont été modifiés afin de mieux rendre compte du rôle de chacune.

III. Examen et approbation

4. L'ExPP est soumis au Comité d'audit pour examen et au Conseil d'administration pour approbation.